

<p>Mairie DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 03 avril 2025</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – BOURRIER - CABIANCA</p> <p>Mr WLOCZYSIAK, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mme CLARET P., absente, avait donné à Mme CLARET J. Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ</p> <p>ABSENTS : Mr BERAUD</p>		
<p>n° 25.04.10 - 01</p> <p>OBJET :</p> <p>Vote des crédits</p> <p>Budget Principal 2025</p>	<p>Vu la proposition de la méthodologie préparatoire budgétaire 2025 pour la commission finances, le Bureau Municipal et le Conseil Municipal Vu le calendrier de travail des réunions établi comme suit : 12 février, 03 mars, 05 mars, 13 mars, 17 mars, 24 mars, 31 mars 2025 Vu la notification des bases fiscales pour l'exercice 2025</p> <p>Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.</p> <p>Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.</p> <p>D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.</p> <p>Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.</p>	

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La maquette budgétaire pour 2025 est jointe en annexe de la délibération.

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 743 511,55 €uros
- Recettes : 1 743 511,55 €uros

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 352 537,99 €uros
- Recettes : 3 352 537,99 €uros

TOTAL DU BUDGET : 5 096 049,54 €uros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

1. APPROUVE le budget primitif 2025
2. Charge Madame la Maire des formalités administratives correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Lalinde, 11 avril 2025

La Maire,

Esther FARGUES

La secrétaire de séance

Peggy MOREAU-HERAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20250410-25041001-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

La Maire, Esther FARGUES



Esther FARGUES

PROJET SOUMIS AU VOTE**FONCTIONNEMENT**

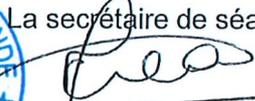
DEPENSES		RECETTES		
11	Charges à caractère général	952 200,00	13 Atténuations de charges	3 560,00
12	Charges de personnel	1 498 049,00	70 Produits de services	53 840,00
14	Atténuations de produits	800,00	73 Impôts et taxes	2 019 776,00
65	Charges de gestion courante	201 061,00	74 Dotations et participations	733 683,34
	TOTAL dépenses gestion courante	2 652 110,00	75 Autres prod. de gestion courante	40 300,00
			TOTAL recettes gestion courante	2 851 159,34
66	Charges financières	11 451,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charge exceptionnelle	0,00	77 Produits Exceptionnels	0,00
68	Dotations aux provisions	274,00		
	TOTAL dépenses réelles fonctionnem	2 663 835,00	TOTAL recettes réelles fonctionnem	2 851 159,34
O23 - VIREMENT A LA SECT* D'INVESTIS	651 531,99		42 Op. d'ordre de transfert entre sections	19 284,00
			722 Travaux en régie	10 000,00
42	Op. d'ordre amortis. Immo.	37 171,00	OO2 Excédent de fonctionnement reporté	472 094,65
	TOTAL dépenses opération d'ordre	688 702,99	TOTAL recettes opération d'ordre	501 378,65
TOTAL DEPENSES CUMULEES	3 352 537,99		TOTAL RECETTES CUMULEES	3 352 537,99

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES				BESOIN OU EXC DE FINAN	
	R.A.R. 2024	B.P. 2025	TOTAL		R.A.R. 2024	B.P. 2025	TOTAL		
Op. 001 - Financières				Op. 001 - Financières					
001	Déficit inv. reporté		129 987,18	129 987,18	O21 VIREMENT DE LA SECT* DE FONCT	651 531,99	651 531,99		
40	Amort. subv.		19 284,00	19 284,00	001	Solde d'exécution de la section	0,00		
40	Travaux en régie		10 000,00	10 000,00	10222	FCTVA 2023	98 191,83	98 191,83	
2313	Rembt avance forfaitaire		5 235,00	5 235,00	238	Rembt avance forfaitaire	5 235,00	5 235,00	
1641	Capital emprunts		81 665,00	81 665,00	1068	Affectat* réserves	690 554,38	690 554,38	
	S/TOTAL	0,00	246 171,18	246 171,18	10226	Taxe aménagement	0,00	0,00	
					40	Amortissements	37 171,00	37 171,00	
					S/TOTAL	0,00	1 482 684,20	1 482 684,20	1 236 513,02
Op. 02 - Equipemnt non individuel.				Op. 02 - Equipemnt non individuel.					
20422	Fonds concours SMD3 PAV les Russacs	1 995,00		1 995,00					
2051	Site internet Mairie	4 650,00		4 650,00					
21611	Reliures registres com	1 995,02	960,00	2 955,02					
2211	Acquisit. terrain DORANGE	2 400,00		2 400,00					
2312	Ouverture park.moulins	1 799,21		1 799,21					
2188	Gouttières boulodrome PDC		9 000,00	9 000,00					
	S/TOTAL	12 839,23	9 960,00	22 799,23				-22 799,23	
Op.11 - Local vidéo protection				Op.11 - Local vidéo protection					
2313	Instal.caméras Lalinde	2 990,99		2 990,99					
	S/TOTAL	2 990,99	0,00	2 990,99				-2 990,99	
Op.60 - Groupe scolaire Lalinde				Op.60 - Groupe scolaire Lalinde					
21841	5 tableaux blancs		1 695,00	1 695,00					
	S/TOTAL	0,00	1 695,00	1 695,00				-1 695,00	
Op.74 - Eglise de Sauveboeuf				Op.74 - Eglise de Sauveboeuf					
2313	Rénovation bénitier		2 000,00	2 000,00					
	S/TOTAL	0,00	2 000,00	2 000,00				-2 000,00	
Op.76 - Aménagement Mairie				Op.76 - Aménagement Mairie					
2313	système alarme évacuation	3 427,08		3 427,08					
2313	Porte accès Mairie		45 000,00	45 000,00					
2313	Ascenseur extérieur		37 247,82	37 247,82					
	S/TOTAL	3 427,08	82 247,82	85 674,90				-85 674,90	
Op.97 - Stade de la Maroutine				Op.97 - Stade de la Maroutine					
2312	Réfect.piste athlétisme	11 341,44		11 341,44					
	S/TOTAL	11 341,44	0,00	11 341,44				-11 341,44	
Op.100- Porte Romane				Op.100- Porte Romane					
2313	Mission diagnostic porte	6 327,46		6 327,46					
	S/TOTAL	6 327,46	0,00	6 327,46				-6 327,46	
Op.102 - Jardin d'enfants				Op.102 Jardin d'enfants					
2318	sol + divers jeux Bazinie	15 780,00		15 780,00					
	S/TOTAL	15 780,00	0,00	15 780,00				-15 780,00	
Op.109 - Salle des fêtes Sainte Colombe				Op.109 - Salle des fêtes Sainte Colombe					
21848	Mobilier (tables/chaises)		10 000,00	10 000,00					
	S/TOTAL	0,00	10 000,00	10 000,00				-10 000,00	
Op.110 - Ancienne halle SNCF Port-de-Couze				Op.110 - Ancienne halle SNCF Port-de-Couze					
2313	Rénov.toiture halle PDC	53 801,82		53 801,82					
	S/TOTAL	53 801,82	0,00	53 801,82				-53 801,82	
Op.115 - Restaurant scolaire Lalinde				Op.115 - Restaurant scolaire Lalinde					
2313	Modificat.équipement et agencement cuisine		45 000,00	45 000,00					
	S/TOTAL	0,00	45 000,00	45 000,00				-45 000,00	
Op. 118 - Réhabilitation espace J.Brel				Op. 118 - Réhabilitation espace J.Brel					
2313	Assistance maîtrise ouvrage	11 760,00		11 760,00					
2313	Ingénierie phase 1		14 500,00	14 500,00					
2313	Tx démolition phase 1		151 200,00	151 200,00					
2313	Frais annexe phase 1		6 600,00	6 600,00					
2313	Maîtrise d'œuvre phase 1		135 000,00	135 000,00					
	S/TOTAL	11 760,00	307 300,00	319 060,00				-319 060,00	
Op. 126 - Embellissement de la Commune				Op. 126 - Embellissement de la Commune					
2188	Fanions décoration bourgs		5 000,00	5 000,00					
	S/TOTAL	0,00	5 000,00	5 000,00				-5 000,00	

DEPENSES				RECETTES				BESOIN OU EXC DE FINANC
	R.A.R. 2024	B.P. 2025	TOTAL		R.A.R. 2024	B.P. 2025	TOTAL	
Op.135 - Stade de Font Chaude				Op.135 - Stade de Font Chaude				
2312	Fourn. Et installation main courante annexe terrain	9 470,00	9 470,00					
2312	Réfect.voirie et parking stade	5 400,00	5 400,00					
	S/TOTAL	0,00	14 870,00					-14 870,00
Op. 136 - Protection incendie				Op. 136 - Protection incendie				
2318	Protection incendie	10 000,00	10 000,00					
	S/TOTAL	0,00	10 000,00					-10 000,00
Op. 148 - Cimetière Lalinde				Op. 148 - Cimetière Lalinde				
2313	Reprise concessions	2 007,00	3 000,00					
2313	socle + pupitre jardin souv.	1 000,00	1 000,00					
2313	Tx mur cimetière	28 735,20	28 735,20					
	S/TOTAL	31 742,20	34 742,20					-34 742,20
Op.158 - Réseaux eaux pluviales				Op.158 - Réseaux eaux pluviales				
2031	Schéma directeur EP	4 320,00	4 320,00	1311	Subvention Adour Garonne	5 409,42	5 409,42	
	S/TOTAL	4 320,00	4 320,00		S/TOTAL	5 409,42	5 409,42	1 089,42
Op.161 - Aire de jeux City Park				Op.161 - Aire de jeux City Park				
2318	Fourn.pose balançoire portique + fosse à gravier	6 470,00	6 470,00					
	S/TOTAL	0,00	6 470,00					-6 470,00
Op.163 - Cimetière Sainte Colombe				Op.163 - Cimetière Sainte Colombe				
2313	Travaux mur cimetière	19 098,36	5 660,00					
	S/TOTAL	19 098,36	24 758,36					-24 758,36
Op. 165 - Véhicules, outillage et matériel				Op. 165 - Véhicules, outillage et matériel				
2188	Coffrets élec.manifestations	2 330,62	2 330,62					
2188	Mat.divers/batterie + batteries	1 000,00	1 000,00					
2188	1 débroussailluse + 1 coupe bordure électrique	1 550,00	1 550,00					
2188	1 souffleur électrique	1 560,00	1 560,00					
2188	1 séccateur électrique	510,00	510,00					
2188	1 attelage pour goupil	365,00	365,00					
21828	1 remorque pour goupil	645,00	645,00					
2188	robot tondeuse automatique	12 000,00	12 000,00					
2188	BAAVA	15 660,00	15 660,00					
2188	Barrières métalliques	1 225,00	1 225,00					
2188	2 panneaux manifestation	478,00	478,00					
21828	Benne Maxity	7 500,00	7 500,00					
	S/TOTAL	2 330,62	42 493,00					-44 823,62
Op.167 - Logiciels et matériel informatique				Op.167 - Logiciels et matériel informatique				
2051	Logiciel Thémis Comedec	1 250,00	1 250,00					
21838	NUC serv.Etat Civil	850,00	850,00					
21838	Mat.divers remplac.(RAM...)	2 900,00	2 900,00					
21838	5 souris ergonomique Mairie	550,00	550,00					
21838	Ecran tactile géant avec enceinte, support médiathèque	1 170,00	1 170,00					
21831	VPI classe CM2	3 400,00	3 400,00					
2051	Logiciel cantine/garderie	2 800,00	2 800,00					
	S/TOTAL	1 250,00	11 670,00					-12 920,00
Op. 172 - Traverse de Sauveboeuf				Op. 172 - Traverse de Sauveboeuf				
2318	Mission AVP traverse Sauv	2 490,00	2 490,00					
	S/TOTAL	2 490,00	0,00					-2 490,00
Op. 173 - Nouvelle Donne				Op. 173 - Nouvelle Donne				
2041582	Rénovation du parc EP 2024	58 500,00	58 500,00	1321	Fonds vert 2023	20 875,00	20 875,00	
2041582	Rénovation du parc EP 2025	61 600,00	61 600,00	1321	Fonds vert 2024	12 525,00	12 525,00	
	S/TOTAL	58 500,00	61 600,00		S/TOTAL	33 400,00	33 400,00	-86 700,00
Op. 177 - Réalisation Pumptrack				Op. 177 - Réalisation Pumptrack				
2313	MO travaux Pumptrack	7 615,66	7 615,66	1328	Subv.CAF	6 959,00	6 959,00	
2313	Travaux Pumptrack	163 743,00	163 743,00	1323	CD24 - contrat de projet	20 876,25	20 876,25	
2313	Avenant n°1 eaux pluviales	3 900,00	3 900,00	1321	Subv.agence nationale sport	17 000,00	17 000,00	
2313	Revalorisat.prix marché clauses contractuelles	6 000,00	6 000,00	1321	DETR	41 752,50	41 752,50	
	S/TOTAL	171 358,66	9 900,00		S/TOTAL	86 587,75	86 587,75	-94 670,91
Op. 178 - Rénovation énergétique bâtiments communaux				Op. 178 - Rénovation énergétique bâtiments communaux				
2313	MO Ste Colombe/Mais.Geof	17 084,42	17 084,42	1321	Fonds vert 23 Ste Colombe	36 740,70	36 740,70	
2313	Mis.control rénov.énergét.	9 560,80	9 560,80	1321	Fonds vert 23 Mais.Geoffre	21 780,00	21 780,00	
2313	Mis. CSPS rénov.énergét.	3 111,62	3 111,62	1321	Fds vert Ste Colombe phas.2	19 699,48	19 699,48	
2313	Tx rénov.Salle Ste Colombe	193 882,51	193 882,51	1321	Fds vert Mais.Geoffre phas.2	29 970,00	29 970,00	
2313	Tx rénov.Maison Geoffre	188 397,34	188 397,34	1323	Contrat projet - Ste Colombe	17 250,00	17 250,00	
2313	Reprise tableau élec.Geoffre	3 370,00	3 370,00	1323	Contrat projet - Mais.Geoffre	9 990,00	9 990,00	
2313	Réfect.sol salle Ste Colombe	6 710,00	6 710,00					
2313	Revalorisat.prix marché clauses contractuelles	11 000,00	11 000,00					
	S/TOTAL	412 036,69	21 080,00		S/TOTAL	135 430,18	135 430,18	-297 686,51
Op.182 - Pigeonnier contraceptif				Op.182 - Pigeonnier contraceptif				
2312	Pigeonnier contraceptif	23 000,00	23 000,00					
2312	option toiture zinc	3 000,00	3 000,00					
	S/TOTAL	0,00	26 000,00					-26 000,00
TOTAL GENERAL				TOTAL GENERAL				0,00
	821 394,55	922 117,00	1 743 511,55		260 827,35	1 482 684,20	1 743 511,55	0,00

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 03 avril 2025</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – BOURRIER - CABIANCA</p> <p>Mr WLOCZYSAK, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mme CLARET P., absente, avait donné à Mme CLARET J. Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ</p> <p>ABSENTS : Mr BERAUD</p>		
<p>n° 25.04.10 - 02</p> <p>OBJET :</p> <p>Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2025</p>	<p>Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.</p> <p>Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 n°2018-1317 du 28 décembre 2018 et l'arrêté ministériel de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.</p> <p>Considérant que la Commune de Lalinde a adopté par la délibération n°22.04.07-14 du conseil municipal en date du 07 avril 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget communal.</p> <p>Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.</p> <p>Vu la délibération n°23.02.23-04 du conseil municipal en date du 23 février 2023 autorisant Madame la Maire à procéder au 1^{er} janvier 2023 à des virements de crédits de chapitre à chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5%.</p>	

	<p>Madame la Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux de fongibilité des crédits pour l'année 2025 à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none">• Autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses, dans la limite de 7,5% des dépenses de chaque section.• Donne tous pouvoirs à Madame la Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.</p> <p>Lalinde, le 11 avril 2025</p> <p>La Maire,  La secrétaire de séance </p> <p>Esther FARGUES  Peggy MOREAU-HERAUD</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20250410-25041002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

La Maire, Esther FARGUES

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame FARGUES Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 03 avril 2025</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – BOURRIER - CABIANCA</p> <p>Mr WLOCZYSIAK, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD Mme CLARET P., absente, avait donné à Mme CLARET J. Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ</p> <p>ABSENTS : Mr BERAUD</p>		
<p>n°25.04.10 - 03</p> <p>OBJET :</p> <p>Taux d'imposition des taxes directes locales</p> <p>2025</p>	<p>Vu la loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025 pour 2025 Vu le CGI Vu la réforme de la fiscalité locale, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties Vu le taux Départemental pour l'année 2020 qui s'élevait à 25.98% Considérant que le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes, Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2025 « n°1259 COM »</p> <p>En application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit.</p> <p>Considérant les produits prévisionnels des trois taxes directes locales pour 2025 : 2 379 139,00€uros, ce produit prévisionnel n'incluant pas les effets du coefficient correcteur -889 256,00€uros.</p>	

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.
Les taux proposés au vote sont les suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produits références 2025
Taxe foncière (bâti)	4 608 000,00	48,98%	2 256 998,00
Taxe foncière (non bâti)	56 800,00	69,04%	39 215,00
Taxe d'habitation	1 116 100,00	7,43%	82 926,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- DECIDE de fixer comme défini ci-dessus les taux d'imposition
 - *Taxe Foncière (bâti)* 48,98%
 - *Taxe Foncière (non bâti)* 69,04%
 - *Taxe d'habitation* 7,43%
- Charge Madame la Maire des formalités administratives nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20250410-25041003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

La Maire, Esther FARGUES



Esther Fargues

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 11 avril 2025

La Maire

Esther FARGUES



La secrétaire de séance

Peggy MOREAU-HERAUD

Peggy Moreau-Heraud

<p>Mairie DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	---	--

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire</p> <p>Date de convocation : 03 avril 2025</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>
--	--

PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – BOURRIER – CABIANCA

Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE
Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET
Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD
Mme CLARET P., absente, avait donné à Mme CLARET J.
Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ

ABSENTS : Mr BERAUD

<p>n° 25.04.10 - 04</p> <p>OBJET :</p> <p>Participations aux organismes de regroupement et adhésions</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 Vu la délibération du Conseil Municipal N° 21.06.03-05 du 03 juin 2021 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,</p> <p>Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une part, des diverses adhésions, cotisations, et d'autre part des participations obligatoires aux organismes de regroupement. Ces participations obligatoires et adhésions se décomposent ainsi pour l'exercice 2025 :</p> <table border="1" data-bbox="399 1635 1452 2094"> <thead> <tr> <th>ORGANISMES</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)</td> <td>694,34 €</td> </tr> <tr> <td>GIASC (adhésion)</td> <td>15,30 €</td> </tr> <tr> <td>Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)</td> <td>800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Bastides en Périgord (cotisation)</td> <td>150,00 €</td> </tr> <tr> <td>ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)</td> <td>370,00 €</td> </tr> <tr> <td>S.P.A. (convention fourrière)</td> <td>3 082,80 €</td> </tr> <tr> <td>A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)</td> <td>50,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fédération des Moulins de France (adhésion)</td> <td>40,00 €</td> </tr> <tr> <td>AMRF (Asso.des Maires Ruraux de France) (adhésion)</td> <td>100,00 €</td> </tr> <tr> <td>Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)</td> <td>100,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fondation du Patrimoine (adhésion)</td> <td>200,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	ORGANISMES	MONTANT	Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)	694,34 €	GIASC (adhésion)	15,30 €	Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)	800,00 €	Bastides en Périgord (cotisation)	150,00 €	ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)	370,00 €	S.P.A. (convention fourrière)	3 082,80 €	A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)	50,00 €	Fédération des Moulins de France (adhésion)	40,00 €	AMRF (Asso.des Maires Ruraux de France) (adhésion)	100,00 €	Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)	100,00 €	Fondation du Patrimoine (adhésion)	200,00 €
ORGANISMES	MONTANT																								
Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)	694,34 €																								
GIASC (adhésion)	15,30 €																								
Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)	800,00 €																								
Bastides en Périgord (cotisation)	150,00 €																								
ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)	370,00 €																								
S.P.A. (convention fourrière)	3 082,80 €																								
A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)	50,00 €																								
Fédération des Moulins de France (adhésion)	40,00 €																								
AMRF (Asso.des Maires Ruraux de France) (adhésion)	100,00 €																								
Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)	100,00 €																								
Fondation du Patrimoine (adhésion)	200,00 €																								

	MONTANT
ORGANISMES	
Conservatoire de Musique (participation)	11 000,00 €
ATD (Agence technique départemental) (participation)	4 400,00 €
SIVS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire - Transports scolaires) (participation)	2 197,14 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- ACCEPTE les cotisations des adhésions et participations tels que citées ci-dessus,
- Charge Madame la Maire de prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2025 pour les adhésions et participations obligatoires,
- Charge Madame la Maire des formalités administratives nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme.
 Lalinde, le 11 avril 2025

La Maire, 
 Esther FARGUES

La secrétaire de séance, 
 Peggy MOREAU-HERAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20250410-25041004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
 Publication : 15/04/2025

La Maire, Esther FARGUES



<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--	---

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 03 avril 2025</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme Peggy MOREAU-HERAUD</p>
--	---

PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – MANCEL – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – VERGEZ – PELE – BOURRIER – CABIANCA

Mr WLOCZYSIK, absent, avait donné pouvoir à Mr PELE
Mme DIOT, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET
Mr ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD
Mme CLARET P., absente, avait donné à Mme CLARET J.
Mr MAZE, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ

ABSENTS : Mr BERAUD

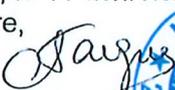
<p>n° 25.04.10 - 06</p> <p>OBJET :</p> <p>Renouvellement du Contrat de maintenance du Panneau électronique d'informations municipales avec la SAS CENTAURE SYSTEMS</p>	<p>Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Lalinde est dotée depuis Juin 2015 d'un panneau électronique d'informations municipales.</p> <p>Afin de pouvoir bénéficier de l'entretien ainsi que de la maintenance de ce dispositif, la SAS CENTAURE SYSTEMS propose le renouvellement du contrat de maintenance d'un an ferme soit du 09/06/2025 au 08/06/2026.</p> <p>A l'issue de cette période, le contrat, sera, d'un commun accord, renouvelé et signé par les parties pour une année supplémentaire et ainsi de suite durant toute la période d'exploitation du système de communication Centaure Systems. La collectivité pourra décider de ne pas renouveler ce contrat.</p> <p>Le montant annuel de la prestation de maintenance s'élève à 696,86€ HT soit 836,23€ TTC</p> <p>Madame la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce contrat.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaît la nécessité de ce contrat de maintenance, - Autorise Madame la Maire à le signer, - Charge Madame la Maire de régler la prestation annuelle correspondante, soit 696,86 € HT pour la période du 09/06/2025 au 08/06/2026
--	---

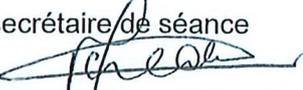
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402234-20250410-25041006-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025
La Maire, Esther FARGUES



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures, pour copie conforme.
Lalinde, le 11 avril 2025

La Maire,

Esther FARGUES

La secrétaire de séance

Peggy MOREAU-HERAUD



ENTRE :

Centaure Systems

Société par Actions Simplifiée au capital de 170 136 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Arras sous le numéro 384 986 600, dont le siège social est situé Z.I. N°1 62290 Noeux-les-Mines, représentée par Monsieur Jean-Jacques LOZE, Président dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée « Centaure Systems »,

ET,

Ville de Lalinde,

Commune dont la Mairie est située 36 Boulevard de Stalingrad 2415 Lalinde, représentée par Madame le Maire Esther FARGUES, dûment habilitée aux fins des présentes,

ci-après désignée « Ville de Lalinde ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Centaure Systems est une société spécialisée dans le domaine de la communication par affichage électronique qui propose à ses clients un contrat de maintenance de matériel d'affichage électronique pour l'information en extérieur avec système d'exploitation web.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 – Objet du contrat

Le contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Centaure Systems propose à la Ville de Lalinde, propriétaire du matériel, une prestation de maintenance préventive et curative pour :

Modèle du panneau : ME 160x96 simple face monochrome

Nombre de panneau : 1

Emplacement : Devant la mairie (posé le 09/06/2015)

Durée de la période de garantie initiale : 2 ans

Article 2 – Descriptif de la prestation de Centaure Systems

Maintenance préventive sur site : 1 visite annuelle.

- Tests et contrôle de l'électronique.
- Remplacement des composants ou sous-ensembles défectueux.

- Mise à jour des logiciels embarqués.
- Nettoyage interne, remplacement des filtres et contrôle de l'étanchéité caisson.
- Nettoyage extérieur et maintien en bon état esthétique du caisson et du poteau.
- Compte-rendu de visite après intervention.

Maintenance curative à distance :

- A partir de l'appel du client ou d'une détection de défaut via notre interface, **intervention immédiate en télémaintenance**. Si le dysfonctionnement perdure, programmation d'une intervention sur site.
- **Hotline** joignable au :

 **06.45.37.15.38** du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00

 **06.08.06.10.54** les week-ends et jours fériés de 9h00 à 19h00

Maintenance curative sur site :

- **Intervention dans un délai de 72 h, hors week-ends et jours fériés.**
- Remplacement des composants ou sous-ensembles défectueux.
- Tests de l'électronique et contrôle général de l'afficheur.
- Compte-rendu de visite après intervention.

→ Adresse mail pour envoi du compte-rendu : ma@centaure-systems.fr

Sinistres et exclusions :

Le contrat de maintenance ne prend pas en compte les remises en état suite aux avaries suivantes :

- Dégâts provoqués par des actes de vandalisme, dégradations volontaires ou non, accidents, sinistres (orages, tempêtes, incendies etc.)
- Alimentation réseau électrique défectueuse et absence totale d'opérateurs téléphoniques.

Condition d'exécution des prestations :

La maintenance des panneaux d'affichage électroniques par Centaure Systems impose la non modification des équipements par le client et l'absence de connexion à d'autres systèmes sans accord réciproque au préalable.

Article 3 – Date d'effet et durée du contrat

Le contrat est signé pour une durée d'un (1) an ferme soit du 09/06/2025 au 08/06/2026.

A l'issue de cette période, le contrat sera, d'un commun accord, renouvelé et signé par les Parties pour une année supplémentaire et ainsi de suite durant toute la période d'exploitation du système de communication Centaure Systems. Le client pourra décider de ne pas renouveler ce contrat.

Article 4 – Montant du contrat

Le montant annuel de la prestation de maintenance s'élève à 696.86 € HT soit 836.23 € TTC (TVA à 20 %).

Article 5 – Conditions et moyens de paiement

Le présent contrat fait l'objet d'une facturation annuelle à terme à échoir avec règlement par virement à 30 jours date de facture.

Article 6 - Résiliation

En cas de manquement par une Partie à l'une de ses obligations au titre du contrat, et non réparée dans un délai de 30 jours à compter de la date de première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la Partie plaignante notifiant les manquements en cause, le contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec accusé de réception par la Partie plaignante, sans préjudice des dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

Article 7 - Confidentialité

Les Parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient, concernant le contrat et/ou l'activité de l'autre Partie, et dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion du contrat. Les Parties prendront toutes dispositions requises auprès de leur personnel, ou auprès d'entreprises tierces auxquelles elles auraient recours, afin de conserver aux dites informations leur caractère confidentiel. Les Parties s'engagent notamment à en limiter la diffusion aux seuls membres de leur personnel qui en auront besoin dans l'exercice de leurs fonctions pour l'exécution du contrat.

Article 8 - Litige

Les litiges qui pourraient survenir entre les Parties sur l'exécution du présent contrat seront jugés par le tribunal administratif compétent.

Centaure Systems
Jean-Jacques LOZE
Président

Ville de Lalinde
Esther Fargues
Maire
« Lu et approuvé »
Date, cachet et signature

A Nœux-les-Mines, le 01/04/2025

A Lalinde, le 11/04/25
Lu et approuvé

La Maire,

Esther Fargues

Esther FARGUES



Z.I. N° 1 - Rue Lavolser - 62290 NOEUX LES MINES
03 21 02 88 04
centaure.systems@centaure-systems.fr
www.centaure-systems.fr

Jacques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20250410-25041006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

La Maire, Esther FARGUES



Jacques